

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4024

commission principale : développement économique

objet : **Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Convention 2005-2007 - Avenant n° 2 (année 2007) - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Avec plus de sept cent trente entreprises, réalisant près de 1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires (2005), employant plus de onze mille salariés et un pôle de formation et de recherche de notoriété internationale (plus de deux mille chercheurs publics en environnement en Rhône-Alpes), la filière environnement représentée à Lyon un peu moins de 10 % du secteur français de l'environnement. Il se compose de leaders européens (Suez, Veolia et leurs filiales Sita Remediation, GRS Valtech, Onyx), d'entreprises comme Serpol ou Nicollin et d'un tissu dense de très petites entreprises (TPE).

La Communauté urbaine conduit, depuis plusieurs années, une politique de développement de la filière environnement qui s'inscrit dans le cadre de la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise. Ses objectifs visent à développer un pôle chimie-environnement sur le territoire de l'agglomération et à favoriser également le transfert des bonnes pratiques en environnement des grands groupes vers les PME. Depuis 2005, la labellisation du pôle de compétitivité à vocation mondiale sur les thèmes chimie-environnement (Axelera) constitue de nouveaux leviers de développement pour le secteur.

Dans ce contexte, l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) a pour vocation de favoriser les échanges entre les professionnels de l'environnement à Lyon, mais aussi d'encourager les synergies entre les différents acteurs : laboratoires de recherche, organismes de formation, institutions et industries.

Pour répondre à son objectif de développement du secteur des éco-entreprises, le conseil de Communauté a délibéré, le 17 janvier 2005, pour inscrire le soutien de la Communauté urbaine, dans une convention triennale 2005-2007, avec l'Appel. Cette convention, signée le 1er mars 2005, précise que les subventions 2006 et 2007 devront faire l'objet d'un avenant. Un premier avenant a fait l'objet d'une délibération du conseil de Communauté le 1er mars 2006.

Le bilan des actions pour l'année 2006

En 2006, l'Appel a animé le réseau des éco-acteurs et valorisé les compétences en environnement présentes sur le territoire de l'agglomération lyonnaise :

- l'optimisation de la qualification de l'offre de compétences Appel : mise en place d'un groupe de travail management (pilote par Aedia conseil) et réalisation d'une matrice des compétences dans une approche clients (cf. nomenclature utilisée sur Pollutec) mise en ligne sur le nouveau site internet de l'Appel en liaison avec le portail économique de l'agglomération,

- le développement d'échanges avec le monde scientifique en partenariat avec Envirhonalp (pôle régional de recherche en environnement réunissant six plates-formes technologiques et quatre observatoires) : au sein du groupe de travail Santé et environnement, mise en place d'une plate-forme d'échanges avec les plateaux de recherche Exposition aux polluants environnementaux et risques pour la santé humaine et Outils pour l'évaluation et la gestion des risques sanitaires et écologiques en vue de contribuer à la valorisation des travaux de recherche et de détecter les besoins en recherche et développement (R&D) des éco-entreprises sur le thème Santé-environnement. Sept entreprises de l'Appel étaient présentes,

- la valorisation des compétences lyonnaises en environnement à Pollutec 2006 : l'Appel a permis la définition et la réalisation du Pollutec territorial (présentation sur un stand unique des compétences en environnement de Lyon) avec l'ensemble des éco-acteurs lyonnais. L'Appel a assuré la mobilisation des acteurs, l'animation des groupes de travail, la formalisation du projet et sa mise en œuvre (la réalisation d'un pavillon collectif avec Appel et quatre entreprises membres, Axelera, d'un espace dédié à sept très petites entreprises (TPE) éco-innovantes ; d'un forum d'animations conçu comme une vitrine de l'expertise lyonnaise en environnement avec plus de vingt conférences et plus de cent cinquante participants ; conception d'outils de communication, etc.).

Les objectifs et le programme d'actions 2007

En complément de ses missions de promotion et d'animation, l'Appel mènera, en 2007, un programme d'actions qui s'inscrit dans la continuité des objectifs définis dans la convention 2005-2007 :

- assurer le rôle de tête de réseau des professionnels de l'environnement en région lyonnaise,

. renforcer les liens avec le pôle de compétitivité Axelera : détection des besoins et des projets en recherche et développement (R&D) des éco-entreprises (organisation d'au moins un séminaire avec les adhérents de l'Appel sur le recensement de ces besoins) et intégration aux programmes de recherche d'Axelera, actions conjointes de présentation des travaux du pôle aux éco-entreprises (organisation d'au moins une séance collective entre les adhérents Appel-Axelera), diffusion des appels d'offres de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'Union européenne vers les éco-entreprises, groupes de travail Appel ouverts à Axelera, mobilisation conjointe sur les Jeudi d'Axelera avec un objectif d'au moins 15 % des adhérents Appel présents sur les manifestations Axelera,

. dans le cadre de la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprises et de l'atelier environnement, appuyer le mouvement des entreprises de France (Medef) Lyon-Rhône et les partenaires dans la définition et la réalisation de l'offre de services des acteurs en environnement de Lyon afin de donner une meilleure visibilité aux compétences environnementales de l'agglomération. L'Appel sera plus particulièrement chargée d'identifier et de recenser les compétences et les services (rencontre d'au moins 60 % des acteurs pré-identifiés par les partenaires) et de piloter les actions de valorisation du réseau (salons, colloques, relations de presse, etc.),

. en tant que représentant des professionnels de ce secteur d'activités sur la région lyonnaise, l'association apporte son expertise dans tout projet directement lié à ce thème et au développement économique des entreprises du secteur (ex. : Agenda 21 de la vallée de la Chimie, réflexion sur la création d'un éco-pôle, etc.) ;

- valoriser les compétences de l'agglomération lyonnaise lors de la troisième édition de l'université d'été de l'environnement :

L'université d'été de l'environnement (UEE) a pour objectif de devenir un événement de référence, organisé à Lyon tous les deux ans, en alternance avec le salon Pollutec. Lieu d'échanges, l'université d'été souhaite favoriser l'étude et le transfert de compétences et de savoir-faire sur les thèmes critiques liés à l'environnement et au développement durable. Deux éditions ont déjà eu lieu à Lyon (2003 et 2005).

En 2005, deux cent seize personnes étaient inscrites dont quatre-vingt-treize intervenants, soit cent vingt-trois participants. Un peu plus du tiers des participants étaient des entreprises et la moitié étaient issus des collectivités publiques ou de la recherche.

Tenant compte de l'actualité des projets de R&D et d'Axelera, l'édition 2007 envisage de traiter de la thématique : produire autrement. Il s'agira d'étudier les motivations ou les freins à la démarche produire autrement, à travers les leviers réglementaires et les problématiques d'éco-conception, d'écologie industrielle, des risques de santé et de sécurité et de chimie durable.

L'internationalisation de l'événement constitue l'objectif essentiel à atteindre : les acteurs du réseau seront mobilisés pour identifier et inviter les experts internationaux. Par ailleurs, l'événement doit, sur cette nouvelle édition, rassembler davantage d'auditoire (+ 50 % par rapport à 2005, soit plus de trois cent cinquante inscrits dont au moins 15 % d'origine internationale, 50 % d'entreprises et au moins 30 % de laboratoires ou centres de recherche). Enfin, des relations de presse et une veille (revue de presse) permettront de faire connaître et d'évaluer la portée de l'événement (nationale et internationale).

L'événement se tiendra dans l'agglomération lyonnaise sur un jour et demi, une demi-journée supplémentaire pourra être proposée pour la visite de sites. Les dates pré-identifiées sont les 20 et 21 septembre 2007.

L'Appel assurera, pour cet événement, sa définition, la mise en place et la coordination du comité de pilotage et du comité scientifique, la mise en place des partenariats, la recherche des sponsors ainsi que la réalisation et l'évaluation de la manifestation.

Le budget prévisionnel 2007

Dépenses prévisionnelles	Année 2007 (€ TTC)	Recettes prévisionnelles	Année 2007 (€ TTC)
animation et promotion des éco-acteurs lyonnais <i>(partenariats Axelera - offre de service des acteurs de l'environnement, etc.)</i>	115 470	cotisations adhérents Appel	52 600
		produits de conférences Appel	9 570
		subvention Communauté urbaine	53 300
université d'été de l'environnement	141 128	<i>partenaires :</i>	
		Communauté urbaine	41 700
		autres : région Rhône-Alpes, CCIL, Ademe, etc.	54 578
		produits de conférences UEE	44 850
total charges prévisionnelles	256 598	total recettes prévisionnelles	256 598

Enfin, l'association s'engage à fournir à la Communauté urbaine un bilan détaillé et argumenté portant sur les actions menées dans le cadre de la convention 2005-2007 pour le 15 novembre 2007.

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Appel à hauteur de 95 000 € TTC pour l'exercice 2007 afin de permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 2 à la convention du 1er mars 2005, avec l'association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel).

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 95 000 € TTC pour l'exercice 2007. Modalités de versement : 80 % dès l'appel de fonds fait par l'association et de l'accord de la Communauté urbaine sur le programme d'actions annuel, 20 % en décembre 2007, au vu du rapport d'activités et du bilan financier.

3° - La dépense correspondante de 95 000 € TTC sera imputée au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opérations n° 0872 et 0873.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,